



Bilan du conseil scientifique 2016 – 2021

S'inscrivant dans la poursuite des travaux menés lors des deux premières mandatures (2008 - 2011 et 2011 - 2015), le conseil scientifique de l'EHESP, lors de sa troisième mandature exercée de 2016 à 2021, a contribué à l'élaboration de la politique scientifique et a abordé toutes les questions ayant une incidence en matière de recherche, comme l'y invite le décret du 7 décembre 2006 qui fixe ses attributions¹.

Prévu initialement pour une durée de quatre ans, le mandat a été prolongé d'un an, dans l'attente d'une éventuelle décision ministérielle de faire évoluer les textes relatifs aux instances de l'EHESP, et en particulier leur composition.

Durant cette mandature, le contexte académique dans lequel s'inscrit l'école a fortement évolué. Les deux Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) dans lesquelles l'école était intégrée, l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et l'Université Bretagne Loire (UBL), ont pris fin dans leur configuration d'origine. L'école est aujourd'hui impliquée, avec six autres structures Rennaises (deux universités et quatre écoles), dans un projet de création d'un nouvel établissement sur le site Rennais, « UniR » (Université de Rennes).

La structuration de la recherche a également beaucoup évolué pendant cette période, et le conseil scientifique a accompagné cette recomposition. Les deux équipes d'accueil MOS et REPERES sous tutelle de l'école se sont rapprochées pour élaborer un projet commun de recherche sur les services et le management en santé (RSMS) et cet axe de recherche a été intégré dans le projet de l'unité mixte de recherche ARENES, dont l'EHESP est tutelle. Ce projet va être évalué par l'HCERES en 2021, comme celui de l'IRSET, l'autre unité mixte de recherche dont l'école est tutelle.

Le conseil scientifique a été très actif durant ce mandat et a traité au cours des vingt réunions qu'il a tenues de nombreux sujets (stratégie de l'EHESP, politique de sites, organisation de l'EHESP et de la recherche à l'EHESP, chaires, réseau doctoral en santé publique, budget de la recherche, soutiens et pilotage de la recherche, liens recherche-formation, etc..).

Le conseil scientifique souhaite souligner la dynamique portée pendant ces cinq années par la direction de la recherche et la direction de la formation, animées respectivement par Bernard Jégou et Alessia Lefébure, et la qualité de la préparation par leurs équipes des dossiers présentés au conseil scientifique. La direction de la recherche a développé de multiples initiatives pour enrichir le projet scientifique de l'école, soutenir la communauté des chercheurs, aider à la structuration des équipes, renforcer les partenariats et l'inscription de l'école dans son environnement à la fois académique et professionnel. La présidente du conseil scientifique souligne également l'implication de l'ensemble des membres du conseil qui ont, tout au long de ce mandat, contribué à cette dynamique en apportant leur réflexion collective.

¹ Décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique

1. Composition du Conseil Scientifique

- Personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école désignées par les 2 ministères de tutelle
- Personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école désignées par le conseil d'administration
- Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés
- Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR
- Représentants des autres enseignants chercheurs
- Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche
- Représentants des étudiants préparant un doctorat (membres du réseau doctoral en santé publique).

2. Fonctionnement et modalités de travail du conseil scientifique

2.1. Fonctionnement et réunions

Le conseil scientifique est doté d'un règlement intérieur qui a été adopté lors de la première séance de la mandature, le 5 juillet 2016. Il définit les attributions, l'organisation et le fonctionnement du conseil.

Le conseil scientifique s'est réuni à 20 reprises au cours de son mandat. Un certain nombre de séances plénières ont été suivies de séances en formation restreinte pour traiter les questions liées aux ressources humaines. Des séances communes avec le Conseil des Formations ont été organisées en 2017, 2018 et 2020, ainsi qu'une réunion de travail spécifique sur la préparation du projet stratégique de l'EHESP en 2019.

Chaque séance a été préparée par une réunion préalable du bureau du conseil scientifique, qui définit les ordres du jour. Le bureau réunit la présidente, le vice-président et quatre membres (une personnalité qualifiée extérieure à l'École, un représentant des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés, un représentant des autres enseignants-chercheurs, et un représentant des ingénieurs et personnels techniques ou un représentant des étudiants préparant un doctorat). La Direction de l'EHESP et la Direction de la recherche participent également aux réunions de bureau.

Sur la période, les réunions du bureau ont ainsi rassemblé Dominique Polton, Philip Milburn, Claude Martin, Pierre Le Cann, Frédérique Quidu, Bernard Jegou, Sylvie Ollitrault, Manuel Coat, Sarah Kitar, Christophe Le Rat, en 2020/2021 : Marine Ray, Marick Fèvre (doctorantes).

L'ordre du jour intégrait systématiquement un point d'information du directeur, point particulièrement apprécié pour sa transparence et pour permettre aux personnalités extérieures de mieux comprendre le fonctionnement de l'EHESP.

Le principe d'un compte rendu synthétique, validé et diffusé rapidement après la séance, avait été adopté par le précédent conseil scientifique, et cette modalité a été conservée durant cette mandature.

2.1. Modalités de travail

Le conseil scientifique a réfléchi à ses modalités de travail lors d'une séance à mi-parcours de son mandat. Il a débattu à cette occasion des conclusions formulées par l'HCERES sur les instances de l'école (conseil d'administration, conseil des formations et conseil scientifique) dont elle considérait, globalement, qu'ils « n'étaient pas sollicités pour être force de proposition en amont de la finalisation des dossiers » et « étaient plus des instances de débats et de consultation que de réelles instances stratégiques ».

Le conseil formule quelques propositions pour une évolution de ces modalités de travail lors de la prochaine mandature (voir partie 4. Recommandations).

3. Activité du conseil scientifique

3.1. Stratégie de l'EHESP

➤ **Contrat d'objectif et de performance et projet stratégique d'établissement**

Le conseil scientifique a été tenu informé des réalisations au regard des objectifs du Contrat d'objectifs et de performance 2014 – 2018.

Le projet stratégique d'établissement 2019-2023 a été débattu lors de plusieurs séances, communes avec le conseil des formations ou spécifiques du conseil scientifique.

Les débats ont permis d'approfondir le contenu des trois thématiques sur lesquelles l'école a décidé de recentrer sa stratégie de développement : organisation, management et performance de notre système de santé ; environnements et santé ; santé, populations et politiques publiques. Le conseil scientifique a soutenu cette orientation de structuration autour de ces trois axes prioritaires, qui correspondent à des enjeux de santé publique majeurs, sur lesquels l'école a des atouts et des compétences indéniables et qui peuvent lui donner une meilleure lisibilité et une visibilité plus forte. Il a émis un certain nombre de suggestions sur les documents présentés et a donné un avis favorable au plan stratégique.

➤ **Autres projets stratégiques**

Le conseil scientifique a été tenu informé et a soutenu l'engagement de l'école dans des démarches telles que :

- l'implémentation à l'EHESP de la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R), qui vise à appliquer les principes de la charte européenne de ressources humaines pour les chercheurs et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Cet engagement a permis à l'école d'obtenir la labellisation européenne ;

- la stratégie de développement durable et responsabilité sociétale de l'EHESP et la démarche de labellisation des actions dans ce domaine.

3.2. Politique de sites et partenariats

➤ **Politique de sites**

Comme cela a été souligné en introduction, le contexte a été très évolutif.

Lorsque le conseil a démarré son mandat, l'école était impliquée dans deux Communautés d'universités et d'établissements (COMUE), l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et l'Université Bretagne Loire (UBL).

L'inscription de l'école dans l'USPC lui a permis de bénéficier des financements IDEX de cette COMUE pour deux chaires, l'une sur l'exposome, rattachée à l'unité mixte de recherche IRSET et l'autre sur le management en santé, rattachée à l'équipe d'accueil MOS. Les projets de recherche développés dans le cadre de ces chaires ont été débattus par le conseil scientifique.

Des conventions signées avec l'UBL ont permis la délivrance conjointe ou partagée du doctorat par l'EHESP au niveau de 4 écoles doctorales co-accréditées.

En 2016, la COMUE USPC a fait face à des difficultés majeures suite à l'échec de la consolidation de l'IDEX (Initiative d'Excellence) et a dû déposer un nouveau projet formé par la fusion de deux universités ainsi que de l'Institut de Physique du Globe de Paris. Le contexte d'UBL (deux régions, périmètre large) a soulevé également des difficultés, notamment en termes de gouvernance, et un nouveau projet centré sur le site de Rennes (UniR) a vu le jour. Ces reconfigurations ont amené l'EHESP à recentrer sa participation sur ce projet rennais, qui regroupe deux universités et cinq écoles (Université Rennes 1, Université Rennes 2, EHESP, École normale supérieure de Rennes, Sciences Po Rennes, École nationale supérieure de chimie de Rennes, Institut national des sciences appliquées de Rennes).

Le conseil scientifique a été tenu informé tout au long de la mandature de ces évolutions ; il a débattu à plusieurs reprises des conséquences pour l'école de ce contexte instable et des choix qu'elle avait à opérer au regard de ces nouvelles configurations. Le prochain conseil scientifique devra être très vigilant sur la mise en place de ce nouveau projet et son articulation régionale et nationale pour obtenir des financements dans le cadre du projet d'investissement d'avenir.

➤ **Partenariats**

Le conseil scientifique a appuyé la création du Dispositif inter-régional de recherche, d'évaluation et d'expertise en santé (DIREES), en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire et l'ARS Bretagne et a salué cette initiative qui offre un espace de rencontre entre décideurs, experts et chercheurs en santé au niveau du territoire, avec pour objectifs de promouvoir la recherche dans l'aide à la décision, de répondre à des demandes d'expertise, et d'évaluer les politiques publiques.

Il a également, conjointement avec le conseil des formations, donné un avis favorable à la collaboration avec SOKORI, « infrastructure de recherches citoyennes et ouvertes » qui vise à promouvoir le tiers secteur de la recherche, et à l'adhésion de l'EHESP au groupement d'intérêt économique (GIE).

Un état des lieux des partenariats nationaux et internationaux, tant en termes de recherche et d'expertise que de formation, a été présenté et discuté au conseil, à partir d'un travail de recensement réalisé par la direction de la recherche et la direction des relations internationales.

3.3. Organisation et thématiques de la recherche à l'EHESP

Le conseil scientifique s'est inscrit dans la poursuite des orientations affirmées lors de la précédente mandature, concernant la nécessité de mieux structurer l'activité de recherche autour d'équipes reconnues et d'axes qui positionnent l'EHESP de manière visible dans le paysage de la recherche en santé publique. Cette structuration s'appuie sur la forte dynamique de la recherche à l'EHESP, avec un nombre de publications et de contrats de recherche très conséquent.

Au cours de la mandature 2011-2015, une structuration a été mise en place avec quatre unités de recherche (deux UMR, IRSET et Arènes - anciennement CRAP, et deux équipes d'accueil, MOS et REPERES), en lien avec des départements de l'EHESP correspondants (Santé-environnement- travail et génie sanitaire (DSET&GS), sciences humaines et sociales (SHS), Institut du Management (IDM) et Méthodes quantitatives en santé publique (METIS). S'y ajoutaient des dispositifs transversaux (programmes ESSOR).

Cette structuration a évolué au cours de la mandature 2016-2021 et le conseil scientifique a pris une part active à cette évolution.

Le départ du directeur de l'équipe d'accueil MOS (Management et organisation des soins), l'arrivée d'un nouveau directeur et la perspective de l'arrêt de la labellisation des équipes d'accueil par le MESRI ont conduit à une réflexion sur un rapprochement des équipes MOS et REPERES, dont le conseil scientifique avait à plusieurs reprises souligné les synergies possibles, les deux équipes travaillant sur les parcours de soins avec des approches méthodologiques complémentaires, qualitatives et quantitatives.

Le conseil scientifique a fortement encouragé ce rapprochement, considérant que la mise en commun des forces et compétences des deux équipes pourrait faire émerger un projet ambitieux de recherche sur les services de santé, un domaine insuffisamment développé en France et dans lequel l'école, compte tenu de son positionnement unique, est particulièrement bien armée pour occuper une place importante.

Le conseil scientifique a débattu à plusieurs reprises de ce rapprochement, de la constitution d'un groupe de recherche porteur d'une thématique « Recherche sur les services et le management en santé » (RSMS), du contenu de ce projet et des options possibles pour l'insertion de ce groupe dans le paysage de la recherche à l'école.

Il a analysé l'option consistant à faire émerger une équipe spécifique SITE (Santé, Inégalités, Territoires et Environnement) et a alerté sur les recoupements avec ARENES et le risque, en présentant deux projets en concurrence, qu'aucun des deux n'aboutisse. Il a considéré qu'une intégration d'un axe de recherche RSMS dans l'UMR ARENES était la meilleure option, et a travaillé à faciliter ce processus d'intégration par des échanges avec toutes les parties prenantes.

Il a également débattu de plusieurs projets émergents (Santé-Migrants, Handicap et autonomie) ainsi que du dispositif Éthique et intégrité scientifique mis en place par l'EHESP.

Le conseil scientifique a été associé au processus de recrutement d'un nouveau directeur de la recherche après le départ de Bernard Jégou. Après avoir auditionné les trois candidats présélectionnés, il a émis un avis en proposant Sylvie Ollitrault comme directrice de la recherche.

3.4. Évaluation de la recherche

Le conseil scientifique a contribué aux dossiers d'auto-évaluation produits d'une part pour l'établissement dans son ensemble, d'autre part pour l'équipe Management des organisations de santé (MOS), dans le cadre de la campagne d'évaluation 2017-2018 par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), au travers :

- d'une participation de la présidente au comité de pilotage constitué pour la préparation du dossier autoévaluation de l'école,
- de débats et recommandations lors de plusieurs séances, sur le dossier d'ensemble et sur le projet de l'équipe d'accueil MOS qui a été examiné deux fois,
- d'une audition de la présidente par le comité HCERES (Pascale DUCHÉ et Jean-Louis DENIS) en avril 2018.

Il a également débattu, au fur et à mesure de leur élaboration, des projets soumis à l'HCERES pour la campagne 2020-2021 par les UMR IRSET et ARENES. Dans le cas d'ARENES, il a émis des recommandations sur l'intégration d'un axe « Recherche sur les services et le management en santé » (cf point précédent).

3.5. Moyens de la recherche

➤ *Moyens financiers*

Le budget de la recherche a été présenté au conseil chaque année, ainsi que le bilan de l'activité du bureau des contrats de recherche.

Le conseil a noté l'importance des ressources propres (financements sur contrats et chaires), qui représentent 90% du budget alloué aux activités de recherche, et a débattu des difficultés soulevées pour les personnels embauchés sur des ressources non pérennes.

➤ *Ressources humaines*

Le conseil scientifique a été informé de la démarche HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) au fur et à mesure de son déroulement (soumission du dossier, labellisation, point d'étape) et a appuyé cette démarche.

➤ *Ressources bibliographiques*

Le conseil a débattu de la problématique de l'accès des doctorants aux bases de données bibliographiques, notamment depuis que leur affiliation unique à l'EHESP ne leur permet d'accéder qu'aux ressources de l'EHESP. Il a été tenu informé des démarches de l'école pour apporter des solutions à ces difficultés.

3.6. Chaires

L'EHESP a obtenu une vingtaine de chaires depuis 2008, ce qui représente une ressource substantielle pour l'école, mais ces chaires sont très hétérogènes en termes de budget, d'objectifs, de statut et de modalités de recrutement du titulaire de chaire.

Le conseil scientifique a mené, en appui à la direction de la recherche, une réflexion sur les conditions pour en faire un levier stratégique pour l'école et sur la politique à mener dans ce domaine. Il a formulé des recommandations pour améliorer le dispositif :

- mieux anticiper, avant sa mise en place, l'insertion de la chaire dans l'organisation de l'école,
- penser le devenir de la chaire à la fin du financement,
- mieux intégrer les titulaires de chaires, spécifier l'apport d'une chaire par rapport à d'autres, modalités (contrats de recherche, partenariats),
- évaluer ce que produisent les chaires, les retombées pour l'école, le rapport coût / bénéfice.

A partir de la réflexion collective menée au sein de l'école et du conseil scientifique, la direction de la recherche a élaboré des propositions d'amélioration de l'organisation interne pour favoriser ces évolutions (comité d'élaboration, comité de suivi) et a formalisé trois modèles de chaires « types », correspondant à des profils, des formats et des objectifs distincts : la chaire Indoor s'appuyant sur un chercheur sénior en poste, la chaire Junior visant à renforcer un axe performant au sein d'une structure labellisée et la chaire Sénior visant à créer un nouvel axe porteur au sein d'une structure labellisée, en attirant des personnalités extérieures réputées et en anticipant leur insertion dans l'école après la fin de la chaire.

3.7. Enseignants- chercheurs

Suite à leur demande et à l'examen des dossiers, le Conseil Scientifique a accordé l'honorariat à Philippe Quénel, Martine Bellanger, William Sherlaw, Alain Jourdain, Viviane Kovess.

3.8. Doctorats

Le conseil scientifique a été tenu informé des réalisations du réseau doctoral en santé publique ; il a émis un avis positif sur ce dispositif, qui a été évalué très positivement par l'HCERES, et formulé quelques recommandations. Le conseil a néanmoins regretté que le dossier d'une école doctorale en réseau n'ait pas pu aboutir.

Il a également soutenu la création du parcours doctoral en santé-travail tout en s'interrogeant sur son articulation avec le réseau doctoral en santé publique.

Enfin il a émis des avis sur les candidatures pour la direction des écoles doctorales (DSP, STT, EDGE) dont l'EHESP est co-accréditée.

3.9. Liens formation recherche

Les liens entre recherche et formation ont fait l'objet de débats lors de séances communes du conseil scientifique et du conseil des formations. Une cartographie des activités de l'école faisant apparaître ces liens a été réalisée par la direction de la formation et la direction de la recherche.

Le conseil scientifique et le conseil des formations ont également débattu du projet I-CARE, projet visant à « former par la recherche une nouvelle génération de chercheurs, managers et professionnels de santé », en se centrant sur la recherche en services de santé. Ce projet, élaboré par un groupe transversal sous l'impulsion de la directrice des formations, a évolué par la suite sous la forme du projet « recherche sur les services et le management en santé » (RSMS) qui a donné lieu à l'émergence d'une équipe regroupant des chercheurs de MOS et de REPERES.

4. Recommandations

Au terme de cette mandature, et en soulignant à nouveau la qualité de la collaboration avec la direction de l'école et avec les directions de la recherche et de la formation, le conseil souhaite formuler quelques recommandations, dans la perspective de passer le relais au prochain conseil.

➤ **Concernant la composition du conseil**

Il est important, pour que le conseil joue tout son rôle, que les personnalités extérieures, qui sont au nombre de 8 sur un total de 20 membres, apportent leur regard extérieur et leur expérience dans d'autres organismes. Si leurs responsabilités ne leur permettent pas une présence suffisante, il conviendrait de prévoir une possibilité de remplacement voire de suppléance à mi-mandat.

➤ **Concernant les modalités de travail du conseil**

- *Appréhender le paysage de la recherche de l'EHESP*

Il serait utile de commencer la mandature par une présentation de la cartographie de la recherche à l'EHESP (équipes, sujets, projets, personnels, statuts, rattachements, etc.) et mettre à disposition de tous un document de synthèse, notamment pour les élus intégrant le CS en cours de mandature

(doctorants et ingénieurs). Par ailleurs, la présentation des actualités de la recherche au début de chaque séance pourra être poursuivie, pour permettre aux membres du CS de mieux appréhender la recherche qui est menée au sein de l'EHESP.

D'autre part certains aspects du fonctionnement du conseil scientifique précédent n'ont pas été maintenus lors de cette mandature, et il serait souhaitable de les réintroduire dans la mesure du possible :

- la planification des travaux

Le bilan de la mandature 2011-2015 indique que chaque année, le conseil a réalisé une planification des travaux à mener, en listant les thèmes à traiter et en proposant une répartition annuelle, ce qui a permis d'anticiper davantage la préparation des dossiers et d'avoir un suivi des dossiers. Il serait souhaitable de renouer avec cette pratique.

Au-delà, le précédent conseil avait formulé une recommandation : il avait suggéré qu'au démarrage de ses travaux, en début de mandature, le CS suivant soit muni de la liste des sujets déjà identifiés sur lesquels il sera amené à émettre des conseils et avis, ainsi que du calendrier envisagé pour traiter ces sujets. Le conseil actuel considère que cette recommandation demeure valable pour la prochaine mandature.

- les séminaires annuels

Lors de la première mandature du conseil scientifique de l'EHESP, la présidente a pris l'initiative d'organiser des séminaires annuels du conseil scientifique, pour permettre des échanges approfondis sur des sujets de fond, en invitant des intervenants extérieurs contribuant à la réflexion. Ces séminaires ont été poursuivis lors de la deuxième mandature, car, selon les termes du bilan du conseil, ils avaient prouvé leur intérêt et leur efficacité.

Ce type de séminaire pourrait enrichir les réflexions menées au sein de l'EHESP, avec une implication des membres de son conseil scientifique et en associant ponctuellement à la réflexion des personnalités extérieures. Le conseil scientifique recommande de considérer à nouveau la possibilité de les organiser.

Plus globalement, la mobilisation des membres du conseil scientifique pourrait être plus importante. Une des conditions – qui avait déjà été notée par les précédents conseils – est que le conseil scientifique soit saisi ou consulté le plus tôt possible, afin de pouvoir mieux contribuer aux discussions portant sur la définition de la politique scientifique et les décisions la concernant. Sur certains dossiers, des membres du conseil scientifique pourraient utilement travailler en sous-groupe en amont des réunions plénières, et ainsi alimenter les débats du conseil. Ils pourraient également solliciter des membres extérieurs à l'EHESP pour apporter des éclairages sur les sujets traités. Dans d'autres cas, l'instruction préalable par quelques membres rapportant au conseil dans son ensemble serait de nature à permettre un débat plus nourri.

➤ ***Concernant les sujets traités par le conseil***

Lors de cette mandature, le conseil scientifique a été mobilisé par l'évolution des équipes de recherche labellisées dont l'EHESP est tutelle, IRSET, ARENES, MOS et REPERES.

La stratégie de l'école, que les conseils scientifiques successifs ont appuyée, est en effet d'éviter une dispersion préjudiciable à la visibilité de l'activité scientifique de l'école en organisant la recherche autour de quelques axes forts portés par des unités labellisées associant les chercheurs des départements.

Les dernières données disponibles montrent cependant que les enseignants-chercheurs non affiliés à une UMR représentent encore une proportion non négligeable, et il serait important que le prochain CS traite de cette question.

La question se pose par ailleurs d'une consultation du conseil scientifique lors du recrutement des enseignants-chercheurs, qui est stratégique pour le développement de l'école, selon des modalités à définir.

Les liens entre la recherche et les formations devront également continuer à être approfondis et développés. Dans cette perspective, les séances communes avec le conseil des formations sont importantes à maintenir.

Annexe : liste des membres du Conseil scientifique (mandature 2016-2021)



Membres du Conseil scientifique

Présidente : Dominique POLTON - Vice-président : Philip MILBURN

Personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'Ecole désignées par les 2 ministères de tutelle

Robert BAROUKI, Professeur de biochimie, directeur de l'unité 1124 Inserm Toxicologie, pharmacologie et signalisation cellulaire à l'université de Paris-Descartes

Sylvaine CORDIER, Directrice de recherche émérite à l'INSERM Université Rennes 1, professeur associé au département de Médecine Sociale et Préventive, Université Laval, Québec

Tobias KURTH, Epidémiologiste, professeur de Santé Publique et d'Epidémiologie, Université Charité, Berlin

Isabelle VILLE, Sociologue, directrice de recherche INSERM au Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé mentale, Société ; directrice d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, directrice du Programme Handicaps & Sociétés, Paris

Personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école désignées par le conseil d'administration

Catherine BONVALET, Economie appliquée, démographe, directrice de recherche à l'Institut National d'Etudes Démographiques, Paris

Philippe COLOMBAT, Professeur des Universités, praticien hospitalier chef du service Hématologie et Thérapie Cellulaire au Centre H. Kaplan, EA Inserm Microenvironnement de l'hématopoïèse et cellules souches, CHRU Tours, responsable formation continue Management des Equipes, Santé et qualité de vie au travail IAE, Tours

Philip MILBURN, Professeur de sociologie, directeur adjoint école doctorale Société, temps, territoires, laboratoire Espace et société, ESO, UMR 6590, Université Rennes 2

Dominique POLTON, Economie et statistiques, Présidente de l'institut national des données de santé, Paris

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés

Dominique LAGADIC-GOSSMANN, directrice de recherche CNRS, UMR IRSET

Barbara LE BOT, chimie analytique, directrice adjointe recherche du LERES

Jusqu'en 2020 : **Claude MARTIN**, sociologie, directeur de recherche CNRS, département SHS

Jusqu'en 2018 : **Karine GALLOPEL-MORVAN**, marketing social, directrice adjointe EA MOS, département IDM

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR

Pierre LE CANN, microbiologie environnementale et sanitaire, LERES, directeur département DSET

Nolwenn LE MEUR-ROUILLARD, bio-informatique, équipe d'accueil REPERES, département METIS

Représentants des autres enseignants chercheurs

Christophe BARLET, Méthodologies inspection, contrôle secteurs sanitaire/social/médico-social, département SHS

Jusqu'en 2019 : **Olivier ROLLAND**, associé EA MOS, directeur du département IDM

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche

Frédérique QUIDU, Sciences de gestion, statistiques, département SHS

Jusqu'en 2017 : **Virginie MUNIGLIA**, sociologie, sciences politiques, UMR 6051 CRAPE/ARENES, département SHS

Jusqu'en 2020 : **Valérie HAMDI**, sociologie de la jeunesse et politiques publiques en direction de la jeunesse, département SHS

Représentants des étudiants préparant un doctorat (membres du réseau doctoral en santé publique)

Année universitaire 2020-2021 : **Marine RAY – Marick FEVRE**

Année universitaire 2019-2020 : **Chaïma LOUATI – Marine RAY**

Année universitaire 2018-2019 : **Samuel THOMAS – Mathilde LEFORT**

Année universitaire 2017-2018 : **Samuel THOMAS – Lola NEUFCOURT**

Année universitaire 2016-2017 : **Alexis GRANDCOIN – Jonathan ROUX**
